

NOTICE

Ce document vous apporte des indications sur la façon de servir l'imprimé ;
Cette notice ne se substitue pas à la documentation officielle de l'Administration.

Créances non reportables et non restituables

Ligne I-D02 : montant des crédits d'impôt étrangers autres que sur valeurs mobilières, imputé sur l'impôt sur les sociétés.

Ligne I-D03 : montant des crédits d'impôts étrangers autres que sur valeurs mobilières, imputé sur la Contribution Sociale de l'exercice.

Ligne I-D04 : montant total de la réduction d'impôt en faveur des petites et moyennes entreprises de croissance (joindre la déclaration 2079-PME-SD).

Ligne I-D05 : créances non reportables et non restituables autres que celles figurant lignes I-D01, I-D02, I-D03 ou I-D04, exemples : le crédit d'impôt pour adhésion à un groupement de prévention agréé (art. 244 quater D du CGI), le prélèvement de 50% sur certains profits immobiliers (art. 244 bis du CGI), le prélèvement imputable l'année de réalisation de plus-values de cession de biens (art. 244 bis A du CGI), la retenue à la source de certaines sommes versées à des sociétés n'ayant pas d'installations professionnelles en France (art. 182 B du CGI)... (joindre les justificatifs).

Créances non reportables et restituables

Ligne I-D09 : montant total du crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (joindre la déclaration 2079-RS-SD).

Ligne I-D10 : montant total du crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvre cinématographique ou audiovisuelle, portez le montant figurant sur l'imprimé correspondant :

- œuvre documentaire : imprimé 2069-CI-1-SD ;

- œuvre d'animation : imprimé 2069-CI-2-SD ;

- plusieurs œuvres cinématographiques ou audiovisuelles réalisées au cours du même exercice par la société : imprimé 2069-CI-3-SD ;

- œuvre audiovisuelle de fiction ou documentaire : imprimé 2079-AV1-SD ;

- œuvre audiovisuelle d'animation : imprimé 2079-AV2-SD ;

Ligne I-D11 : montant total du crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale, portez le montant figurant sur l'imprimé n°2079-P-SD.

Ligne I-D12 : montant total du crédit d'impôt PME sur dépenses d'équipement de nouvelles technologies, portez le montant figurant sur l'imprimé n°2079-NT-SD.

Ligne I-D13 : montant total du crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété, portez le montant figurant sur l'imprimé n°2078-A-SD.

Ligne I-D14 : montant total du crédit d'impôt biologique, portez le montant figurant sur l'imprimé n°2079-BIO-SD.

Ligne I-D15 : montant total du crédit d'impôt en faveur de l'emploi des réservistes, portez le montant figurant sur l'imprimé n°2079-RES-SD.

Ligne I-D16 : montant total du crédit d'impôt pour production d'œuvre phonographique (joindre la déclaration 2079-DIS-SD).

Ligne I-D17 : montant total du crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs, portez le montant figurant sur l'imprimé n°2079-MR-SD.

Ligne I-D18 : montant total du crédit d'impôt en faveur des droits et formats audiovisuels, portez le montant figurant sur l'imprimé n°2079-DA-SD.

Ligne I-D19 : montant total du crédit d'impôt en faveur de la formation à l'épargne salariale, portez le montant figurant sur l'imprimé n°2079-FS-SD.

Ligne I-D20 : montant total du crédit d'impôt en faveur des débiteurs de tabac, portez le montant figurant sur l'imprimé n°2079-ADT-SD.

Ligne I-D21 : montant total du crédit d'impôt en faveur des métiers d'art, portez le montant figurant sur l'imprimé n°2079-ART-SD.

Ligne I-D22 : montant total des créances non reportables et restituables ne figurant pas aux lignes I-D06 à I-D21.

Créances reportables

Ligne I-D26 : montant total du crédit d'impôt en faveur des sociétés créées dans une zone d'investissement privilégié région Nord-Pas-de-Calais (art. 220 septies du CGI), (joindre les justificatifs).

Ligne I-D27 : montant total du crédit d'impôt pour investissement en Corse, portez le montant figurant sur l'imprimé 2069 D-SD (joindre les justificatifs).

Ligne I-D28 : montant total des créances reportables ne figurant pas aux lignes I-D23 à I-D27.